



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 76095

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la formation des psychomotriciens. En effet les prérogatives des psychomotriciens n'ont cessé de s'étendre au cours des dernières années pour prendre en compte les nouveaux besoins de santé des patients, notamment dans le cadre du plan Alzheimer et du plan Autisme. La formation actuelle des professionnels des soins psychomoteurs, d'une durée de 3 ans, semble de plus en plus inadaptée pour intégrer un grand nombre de connaissances allant du développement psychomoteur du jeune enfant au processus de vieillissement et comprenant un ensemble de pathologies de nature physique autant que psychique extrêmement différentes. Afin de répondre à ces besoins grandissants de la population, les psychomotriciens demandent que leur formation initiale passe à 5 ans et soit assortie du grade de master. Cela permettrait une reconnaissance, tant au niveau français qu'europpéen, du niveau d'expertise nécessaire pour garantir des soins psychomoteurs de qualité, des apports de la discipline dans le monde paramédical, mais aussi d'inscrire la formation des psychomotriciens dans le cadre des accords européen de Bologne et d'encourager la recherche en psychomotricité. Cette formation intégrerait l'élargissement des connaissances nécessaires à l'évolution du métier. Le chantier de réforme des professions de santé visant à actualiser les champs de compétences et à adapter la formation initiale des futurs professionnels, lancé en 2008, est interrompu depuis trois ans maintenant concernant la profession de psychomotricien. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour réformer la formation des futurs professionnels des soins psychomoteurs.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femme a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76095

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1848

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743